Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-248500464-20260602-BC02062601-DE

Mis en ligne le 27.10.26

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice - Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 19
Membres présents : 14
Votants : 14
Quorum : 10

Date de convocation : 27 mai 2026

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Annie TETARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Madame Julie RIBARDIERE, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Luc AGENEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Didier DOLE, Madame Séverine DIGUET-HERBERT.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Annie TETARD.

Délibération n°BC02062601 - VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSISTANTES MATERNELLES POUR 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC03032617 du Conseil communautaire du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu la délibération n° CC09042413 du Conseil communautaire du 09 avril 2024 fixant le règlement d'attribution des subventions versées aux assistantes maternelles,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC08042608 du Conseil communautaire du 08 avril 2026 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-248500464-20260602-BC02062601-DE

n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame Annie TETARD, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Jeunesse, Citoyenneté, propose d'attribuer la subvention suivante, dans le cadre des aides versées pour l'installation des assistantes maternelles :

- : 800 euros

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE la subvention indiquée au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de Pouzauges
16 juin 2026

La secrétaire de séance
Annie TETARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette – 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-248500464-20260602-BC02062602-DE

Pays de Pouzauges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice - Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 19
Membres présents : 17
Votants : 17
Quorum : 10

Date de convocation : 27 mai 2026

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Annie TETARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Madame Julie RIBARDIERE, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Didier DOLE.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Annie TETARD.

Délibération n°BC02062602 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2026 - DIVERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC03032617 du Conseil communautaire du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC08042608 du Conseil communautaire du 08 avril 2026 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-248500464-20260602-BC02062602-DE

Considérant le rayonnement de l'évènement et sa participation à l'attractivité du Pays de Pouzauges et favorisant la cohésion territoriale à l'échelle du bassin de vie,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-Président en charge de l'Economie Territoriale présente la subvention suivante proposée au vote :

- Comités des Fêtes de La Flocellière, Saint-Michel-Mont-Mercure, Les Châtelliers-Châteaumur et La Pommeraie-sur-Sèvre (4 associations) au titre de l'organisation du 10ème anniversaire de la Commune de Sèvremont (4 et 5 juillet) :

    - Une tranche ferme de subvention de 3 000 euros versée avant l'organisation de l'évènement
    - Dans le cas d'un déficit constaté au bilan de l'évènement : une tranche conditionnelle de subvention complémentaire, ajustée sur présentation de justificatifs, pourra être versée sans pouvoir dépasser 2 000 euros,

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à seize voix pour et une abstention, VOTE la subvention indiquée, au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de Pouzauges
16 juin 2026

La secrétaire de séance
Annie TETARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-248500464-20260602-BC02062603-DE

Pays de Pouzauges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice - Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 19 **Date de convocation : 27 mai 2026**
Membres présents : 17
Votants : 17
Quorum : 10

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Annie TETARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Madame Julie RIBARDIERE, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Didier DOLE.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Annie TETARD.

Délibération n°BC02062603 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2026 - SPORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC03032617 du Conseil communautaire du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC08042608 du Conseil communautaire du 08 avril 2026 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice - Président en charge de l'Economie territoriale présente la

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-248500464-20260602-BC02062603-DE

subvention Sports suivante proposée au vote :

- Demande présentée par le Twirling Pouzauges Bocage pour 3 915 euros, dont
  - 415 euros de frais de déplacement pour la participation au championnat individuel à Sablé-sur-Sarthe (18 et 19 avril 2026)
  - Et 3 500 euros correspondant à 80% des frais de location du transport pour la participation au championnat national par équipes à Bourg-en-Bresse (4 et 5 juillet 2026).

  Soit un montant total de 3 915 euros.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE la subvention indiquée, au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de Pouzauges
16 juin 2026

La secrétaire de séance
Annie TETARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette – 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-248500464-20260602-BC02062604-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice - Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 19
Membres présents : 17
Votants : 17
Quorum : 10

Date de convocation : 27 mai 2026

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Annie TETARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Madame Julie RIBARDIERE, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Didier DOLE.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Annie TETARD.

Délibération n°BC02062604 - ADHESION A L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC03032617 du Conseil communautaire du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC08042608 du Conseil communautaire du 08 avril 2026 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame Annie TETARD, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Jeunesse, Citoyenneté, propose de renouveler l'adhésion à l'association Passeport du Civisme, pour un montant de 1 000

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-248500464-20260602-BC02062604-DE

euros par an, et jusqu'au terme du mandat actuel.

En 2015, la Ville de Talmont-Saint-Hilaire, en Vendée, s'est lancé un défi : celui de forger la citoyenneté de ses jeunes. Pour cela, elle a imaginé le projet « Passeport du Civisme ». Depuis, ce passeport s'est déployé dans de nombreuses communes de France.

Conçu comme un guide ludique et pédagogique, ce Passeport propose à tous les élèves de CM2 un parcours d'un minimum de 5 actions à réaliser, individuellement ou collectivement, tout au long de l'année scolaire.

La commune de Pouzauges s'est lancée en 2018. Depuis les communes de Sèvremont, Le Boupère, Monsireigne, Réaumur, Montournais et Tallud Sainte Gemme se sont également lancées dans cette belle aventure citoyenne.

Dans son projet de territoire, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges s'engage également dans des actions citoyennes. Des projets comme le parcours Ecl'Or, le parcours de promotion à la santé sont menés dans les établissements scolaires.

Comme pour ces dernières années, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges propose d'adhérer à l'Association du Passeport du civisme, pour traduire sa volonté d'accompagner l'éveil à la citoyenneté pour tout le territoire.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE l'adhésion à l'association du Passeport du Civisme pour un montant de 1 000 euros par an, à compter de 2026, et jusqu'au terme du mandat actuel.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de Pouzauges
16 juin 2026

La secrétaire de séance
Annie TETARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-248500464-20260602-BC02062605-DE

Pays de Pouzauges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice - Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 19
Membres présents : 17
Votants : 17
Quorum : 10

Date de convocation : 27 mai 2026

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Annie TETARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Madame Julie RIBARDIERE, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Didier DOLE.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Annie TETARD.

Délibération n°BC02062605 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC08042608 du Conseil communautaire du 08 avril 2026, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n°CC06022424 du Conseil communautaire du 06 février 2024, approuvant les conventions avec Vendée Eau pour l'assainissement collectif et autorisant la Présidente à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 085-248500464-20260602-BC02062605-DE

Vu la délibération n°CC27052515 du Conseil communautaire du 27 mai 2025, approuvant la revalorisation des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs, à compter du 1er juillet 2025 ;

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
2026/ANC09			18 551,56 €	1 000,00 €
2026/ANC10			13 995,83 €	500,00 €
2026/ANC11			7 589,32 €	379,47 €
2026/ANC12			7 589,32 €	379,47 €
			47 726,03 €	**2 258,93 €**

s'agit d'un assainissement en commun.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs figurant dans le tableau ci-dessus.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de Pouzauges
16 juin 2026

La secrétaire de séance
Annie TETARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification